

que le public a la mémoire courte. Il oublie trop tôt les torts et les injustices qui ont lieu de temps en temps. Les exemples ne portent aucun fruit. Le peuple ne profite pas des erreurs dont il a été victime et qui portent sérieusement atteinte à la stabilité de nos institutions. On oublie trop tôt et je regrette d'avoir à dire que nos hommes politiques et les membres de la députation exploitent cette faiblesse. Je ne parle pas seulement d'après mes idées, parce qu'il est bien connu que la presse du pays, après les procès de l'affaire de la banque des Marchands, demanda à grands cris une enquête publique sérieuse. Ces demandes étaient générales et ne prêtaient nullement à équivoque. Cependant, nous voici presque au terme de la session; l'affaire a été arrangée, et l'on se propose de l'oublier.

Je ne voudrais pas gaspiller le temps du comité, mais je désire protester énergiquement contre l'attitude de la Chambre. On me dira qu'on a essayé de modifier la loi afin que la chose ne se reproduise plus. Je veux accorder au ministre des Finances, qui est le principal auteur de la loi des banques modifiée, le mérite qui lui est dû pour avoir sincèrement essayé d'améliorer la loi, mais je ne crois pas qu'on y parvienne de cette manière. Un chiffon de papier ne donne pas de valeur à un autre chiffon de papier. L'ancienne loi était aussi simple, aussi explicite et aussi complète que possible. Vous pouvez choisir parmi les Dix commandements et vous n'en trouverez aucun qui soit plus explicite que l'ancienne loi; malgré cela, il est disparu 10 millions de dollars. Il me semble, monsieur le Président, qu'une loi du Parlement qui a des fissures assez larges pour qu'une somme de 10 millions puisse y passer, n'a pas seulement besoin d'être raccommodée superficiellement comme nous l'avons fait, mais doit être refaite entièrement. Je ne crois pas que nous ayons essayé de profiter de l'expérience du passé. Nous avons déjà été mordus et cependant, nous sommes encore aussi hardis qu'autrefois. Non seulement nous avons laissé ouverte la porte de l'écurie, mais il me semble que nous allons aussi ouvrir toute grande la barrière de l'enclos. Par notre inaction, nous invitons une répétition de cette affaire.

J'ajouterai un mot seulement sur un autre aspect de la question. Je m'imagine que le côté le plus intéressant de l'affaire de la banque des Marchands, avait trait aux transactions antérieures aux faux rapports qui ont donné lieu aux poursuites judiciaires.

[M. Bird.]

Ce n'est pas tant le prêt que l'emprunt auquel s'intéressait le public. Je me souviens qu'un journal n'a pas craint d'insinuer que ce qui avait au fond de l'affaire de la banque des Marchands c'était le fléau de la spéculation à la bourse. Je crois que c'est le ministre des Finances qui nous assurait dernièrement qu'il n'y avait eu rien de mystérieux dans cette affaire, qu'il ne s'était agi que de mauvais prêts, de prêts peu judicieux. Je crois qu'il a laissé de côté le point le plus important de la question. Le point important, à élucider serait plutôt le motif de l'emprunt, de découvrir s'il n'était pas intéressé, —très intéressé même,—et le public a droit de savoir quelque chose, au moins, des influences exercées auprès de nos administrateurs de banque, influences qui leur font commettre des erreurs semblables à celle-là, si vous tenez à qualifier cela d'erreur. Je ne dirai pas que cet emprunt ait été jusqu'à un certain point criminel, quoique certains journaux aient été jusqu'à dire que c'était presque un acte criminel. Je n'irai pas aussi loin. Cela me rappelle les reproches que le renard faisait au chat lorsque celui-ci l'accusa d'avoir volé une oie: "Ne dites pas 'volé', chaton", remarqua le renard, "ce n'est ni poli, ni bienveillant; dites que j'ai été assez habile pour l'obtenir". Or, ce genre de transaction se fait souvent à l'insu du public, et je crois que celui-ci a le droit de savoir par quelles méthodes certaines gens peuvent obtenir des banques des sommes considérables d'argent, ainsi que cela est arrivé cette fois-ci. On a beaucoup parlé de la grande perspicacité en affaires de nos présidents de banque et de nos administrateurs de banque; mais comment peuvent-ils continuer de tant se croire, de prétendre qu'ils sont des êtres supérieurs en toutes choses financières, lorsque, les gens peuvent leur prendre 10 millions de dollars à leur nez? Je suis parfois étonné de toute la peine que se donne le voleur de banque ordinaire, celui qui court tout le risque d'un vol ordinaire, en pénétrant dans une banque au milieu de la nuit, tout armé, et prêt à en subir toutes les conséquences. Je me demande comment des gens s'arrêtent encore à cette ancienne manière de faire les choses, de courir tout ce risque, alors que d'autres entrent dans une institution financière, et en sortent toutes les richesses, et que personne ne dit mot.

En ce qui concerne les faux rapports, les tribunaux du pays,—et il est inutile d'y trouver à redire,—ont décidé que ces rapports n'étaient pas falsifiés, mais qu'ils induisaient involontairement en erreur. Cet argent est disparu dans un accès de distraction. Cela s'est fait sans que personne en soit consciem-